



: Concept de gestion des ressources

KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD **GOLD**
Meng Gemeng engagéiert sech fir d'Klima
75%

Version actualisée et revue

2026-2029

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng



Préface

Gusty Graas

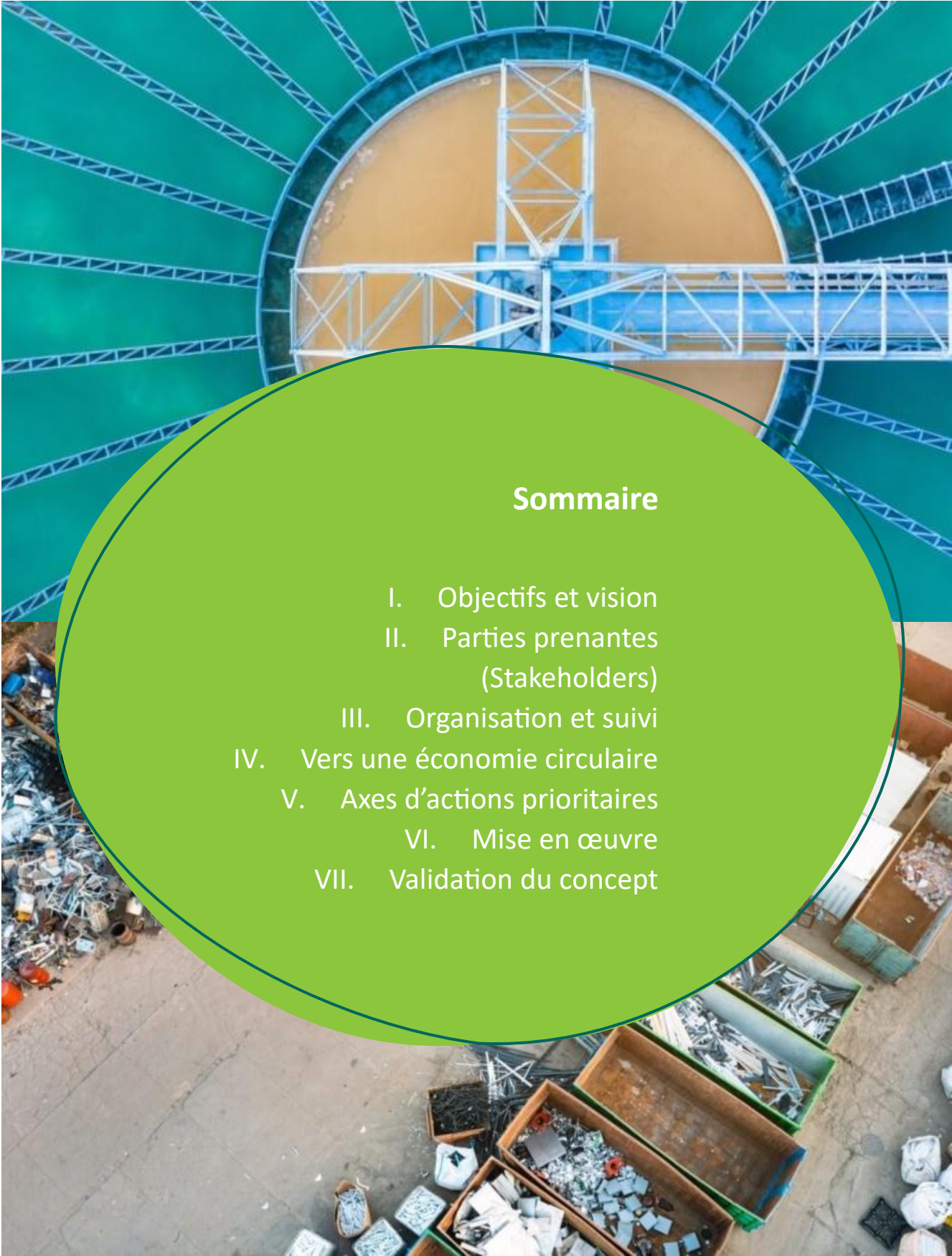
**Échevin en charge de la
gestion de l'eau et des
déchets**

La COP 30 s'est tenue du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil. Pendant quatorze jours, des représentants du monde entier ont débattu pour tenter de trouver enfin une solution durable au changement climatique. Il est incompréhensible que certains continuent encore de remettre en question la réalité du réchauffement climatique. Pourtant, la hausse constante des températures représente un lourd fardeau pour les générations futures. L'année 2024 a marqué un pic, avec pas moins de 37,4 milliards de tonnes de CO2 rejetées dans l'atmosphère. La forêt tropicale, notre poumon vert, a encore perdu 6,7 hectares de superficie. Nous n'atteindrons pas l'objectif fixé de 1,5 degré. Si des mesures efficaces ne sont pas enfin prises – et aucune amélioration fondamentale n'est malheureusement perceptible –, l'humanité risque de traverser des temps très difficiles dans les décennies à venir.

Nous sommes tous concernés. Les communes aussi. La nôtre déploie sans aucun doute de grands efforts. Nous avons déjà reçu plusieurs distinctions pour nos actions en faveur du climat et de l'environnement. Mais il serait erroné de se reposer sur ses lauriers. Dans cet esprit, la commune continuera à contribuer activement à un environnement plus sain. Cela vaut également pour la politique en matière de déchets. En 2026, nous adapterons le règlement afférent dans le sens d'une meilleure prévention des déchets. Je voudrais aussi profiter de cette tribune pour remercier nos habitants : notre système de collecte fonctionne de manière exemplaire, et la grande majorité participe avec discipline au tri des déchets.

Malheureusement, le problème du « littering » reste préoccupant. Des récipients en plastique, des canettes et surtout des mégots de cigarettes sont encore trop souvent jetés négligemment. Pour quelle raison ? Je lance donc un nouvel appel : ne jetez pas vos déchets dans les parcs, dans la rue ou dans la nature !

Il existe suffisamment de possibilités pour s'en débarrasser de manière écologique.



Sommaire

- I. Objectifs et vision
- II. Parties prenantes
(Stakeholders)
- III. Organisation et suivi
- IV. Vers une économie circulaire
- V. Axes d'actions prioritaires
- VI. Mise en œuvre
- VII. Validation du concept

I. Objectifs et vision

a. Lien avec les principes directeurs (Leitbild) de la commune

Depuis le 13 mars 2013, la Commune de Bettembourg est engagée dans le Pacte Climat, affirmant ainsi sa volonté de contribuer activement à la protection du climat et à un développement territorial durable.

Le Pacte Climat repose sur l'élaboration d'un cadre stratégique structurant, définissant des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ce cadre, formalisé à travers le « Leitbild », traduit les priorités et les ambitions centrales de la politique communale en matière de climat, d'énergie et de durabilité. Il constitue une référence commune pour le conseil échevinal, le conseil communal et l'ensemble de l'administration communale, garantissant la cohérence et la continuité des actions menées.

Dans ce contexte, la Commune de Bettembourg s'engage résolument en faveur d'une utilisation plus responsable et plus efficace des ressources limitées de notre planète, ainsi que pour une consommation durable des biens. Par cet engagement, elle contribue activement au développement et à l'ancrage de l'économie circulaire sur son territoire.

Afin de renforcer concrètement la mise en œuvre de ces principes, la Commune s'est fixé un objectif mesurable et ambitieux : réduire de 15 % d'ici 2030 le poids de la poubelle grise et des déchets encombrants, par rapport à l'année de référence 2020. Cet objectif traduit la volonté communale de passer d'une logique de gestion des déchets à une approche globale de prévention, de réutilisation et de valorisation des ressources.

b. Pourquoi ce concept de gestion des ressources

La Commune de Bettembourg souhaite structurer, coordonner et renforcer l'ensemble des actions déjà engagées en matière de gestion des ressources, tout en poursuivant et amplifiant cette dynamique à travers l'élaboration d'un concept global et cohérent de gestion des ressources.

Face aux enjeux environnementaux actuels et à la nécessité de préserver nos ressources naturelles tout en en garantissant une utilisation raisonnée, le Luxembourg s'est doté d'un cadre stratégique et réglementaire ambitieux, visant à accompagner la transition vers une économie plus circulaire, sobre et vertueuse. Ce cadre national constitue une base essentielle sur laquelle la Commune s'appuie pour développer ses actions à l'échelle locale.

Parmi les principales références nationales figurent notamment :

- ✓ la Stratégie « Null Offall » du Luxembourg,
- ✓ la Stratégie nationale d'économie circulaire,
- ✓ le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC),
- ✓ le Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR),
- ✓ la législation en matière de déchets, actualisée par la révision de la loi de 2012 en juin 2022,
- ✓ le règlement grand-ducal relatif aux centres de ressources,
- ✓ ainsi que le Pacte Nature et Pacte Climat.

Dans ce contexte, la Commune entend s'impliquer activement dans le développement et la mise en œuvre d'un concept d'utilisation efficace et durable des ressources, adapté aux spécificités du territoire communal et pleinement aligné avec les orientations nationales en vigueur.

Cependant, l'atteinte de ces objectifs ne peut reposer sur l'action de la seule administration communale. La transition vers une gestion plus responsable des ressources nécessite une prise de conscience collective et l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. Chacun est invité à (re)découvrir l'importance du changement et à y contribuer activement.

C'est dans cette optique qu'un processus structuré d'identification, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs est mis en place. Celui-ci vise à encourager la collaboration, à renforcer les synergies locales et à favoriser une mise en œuvre partagée et durable du concept de gestion des ressources.

Les échéances de mise en œuvre ainsi que les besoins financiers associés aux différentes mesures sont intégrées au plan d'action global. Celui-ci précise pour chaque action la période de réalisation prévue, à travers les dates de début et de fin, ainsi que l'évaluation de la pertinence budgétaire afin d'assurer un suivi structuré et une planification cohérente des ressources nécessaires à la mise en œuvre du concept.

II. Parties prenantes (Stakeholders)

La Commune occupe une position clé dans la gestion, la coordination et l'organisation des ressources sur son territoire. Véritable cheffe d'orchestre, elle agit comme coordination centrale et interlocutrice privilégiée de l'ensemble des partenaires locaux et régionaux impliqués.

À ce titre, la Commune assume pleinement la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle du présent concept, tant au niveau communal que, le cas échéant, à l'échelle régionale. Cette mission se traduit concrètement par un ensemble d'actions structurantes, parmi lesquelles :

- ✓ La définition d'objectifs mesurables, à travers l'établissement de chiffres clés et d'indicateurs de suivi, ainsi que la mise en place d'un système de monitoring permettant d'évaluer régulièrement les progrès réalisés (« Offall Matrix »);
- ✓ L'adoption et l'intégration de mesures et de principes directeurs au sein de réglementations contraignantes, afin d'ancrer durablement les objectifs du concept dans les pratiques locales ;
- ✓ La clarification et l'attribution des responsabilités, en définissant précisément les rôles des différents acteurs pour chaque activité ou domaine d'intervention, lorsque cela s'avère nécessaire ;
- ✓ La formation et la sensibilisation des parties prenantes, afin de renforcer les compétences, favoriser l'adhésion et encourager une mise en œuvre cohérente et efficace du concept sur l'ensemble du territoire communal et régional.

Les principaux acteurs intervenant sur le territoire communal sont présentés dans le tableau ci-après. Celui-ci identifie également les parties prenantes impliquées dans la conception, la coordination et la mise en œuvre du concept de gestion des ressources, illustrant ainsi la diversité des acteurs mobilisés et la dynamique de collaboration mise en place.

Acteurs	Rôle
Syndicat intercommunal STEP volet centre de ressources (Bettembourg, Dudelange, Kayl, Roeser, Rumelange)	Traitement, valorisation et, le cas échéant, élimination à partir du centre de ressources ; fractions suivantes : déchets d’emballages, déchets problématiques et dangereux, textiles, piles et accumulateurs, déchets d’équipements électriques et électroniques, encombrants, gravats, déchets verts et autres fractions recyclables (papier, verre, plastique, etc.).
Syndicat de communes pour la salubrité publique SYCOSAL (Bettembourg, Kayl, Mondercange, Roeser, Rumelange, Schiffelange)	Coordination logistique de la collecte sur l’ensemble des communes membres. Harmonisation des règles de collecte et contrôle de la conformité.
Syndicat SIDOR	Traitement des déchets et leur valorisation énergétique. Information et sensibilisation du grand-public ainsi que la recherche constante de nouvelles solutions avec l’objectif de réduire les quantités de déchets produits.
Syndicat intercommunal STEP volet assainissement (Bettembourg, Dudelange, Kayl, Roeser, Rumelange)	Construction, entretien et exploitation des collecteurs d’égout principaux avec leurs ouvrages annexes tels que déversoirs d’orage, bassins de pollution (RUB), stations de pompage et ouvrages spéciaux. Optimisation de l’utilisation des ressources dans le cadre du traitement des eaux usées et de la gestion durable des systèmes d’assainissement. Station d’épuration.
Syndicat Minett-Kompost	Valorisation des déchets organiques (compost, biométhane et copeaux de bois)
Valorlux	Collecte, traitement et distribution des déchets d'emballage
SuperdrecksKëscht SDK fir Betriber SDK Akademie	Collecte, traitement et élimination des produits problématiques

Acteurs	Rôle
Administration communale (Biergerzenter, Service Ecologique, Service Régies, Coordination Pacte Climat)	La commune conseille et informe, sur une base régulière, les producteurs et détenteurs de déchets opérant/présents sur son territoire sur les possibilités en matière de prévention, de valorisation, de réemploi, de préparation à la réutilisation, de recyclage et d'élimination des déchets, ainsi que sur les structures de collecte séparée mises à leur disposition.
Klimateam	Soutien de la commune dans la réduction de la production de déchets. Promotion du tri sélectif et le recyclage auprès des citoyens Participation à la mise en place d'actions locales pour une gestion durable des déchets Sensibilisation de la population aux liens entre ressources, climat et environnement Contribution à l'atteinte des objectifs du Pacte Climat et des politiques environnementales communales.
Associations / Clubs	Sensibilisation du public à la réduction des déchets et à la consommation responsable Collaboration avec la commune pour organiser des événements durables
Syndicat Pro-Sud	Sensibilisation sur le sujet des déchets Echange régional
Ecotrel	Traitement et valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques
Ecobatterien	Traitement et valorisation des piles et accumulateurs au plomb
Ëmweltberodung Lëtzebuerg (EBL)	Aide à la communication et à la sensibilisation sur le sujet de la protection des ressources / de l'économie circulaire Organisation des Green Events
Ecole fondamentale	Sensibilisation des élèves sur le sujet des déchets

Acteurs	Rôle
SEA	Sensibilisation des élèves sur le sujet des déchets
Citoyens	Utilisation des ressources et producteurs de déchets
Entreprises	Utilisation des ressources et producteurs de déchets
Klimabündnis	Aide à la communication et à la sensibilisation sur le sujet de la protection du climat
CELL	Aide à la communication, la sensibilisation et la mobilisation sur le sujet de la crise climatique
Commissions communales (vivre-ensemble interculturel et développement durable)	Commission consultative communale
Repair Café (locaux fixes à Roeser)	Réduction des déchets en réparant des objets Sensibilisation des citoyens à la consommation responsable et à l'économie circulaire
HOPLR	Application de voisinage
LIST	Partenaire potentiel dans la recherche
Administration de l'environnement	Lien avec la matrice des déchets Démarches dans le domaine de la gestion des déchets
Administration de la nature et des forêts	Partenaire dans les cas du Littering dans les forêts
COPIL Natura 2000	Sensibilisation dans le domaine de la gestion des déchets
Partenariats cours d'eau	Accompagnement nettoyage des berges de rivières

III. Organisation et suivi

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes de valorisation et d'élimination des déchets sont définis par le collège échevinal.

Les indicateurs quantitatifs définis sont notamment :

- ☐ **Quantité des déchets résiduels (en poids) par habitant** (obligatoire, catalogue mesure 3.5.1)
- ☐ **Part des déchets résiduels à la collecte des déchets** (obligatoire, catalogue mesure 3.5.1)
- ☐ **Degré de connexion de la population à la poubelle des déchets organiques** (obligatoire, catalogue mesure 3.5.1)
- ☐ **Matrice d'évaluation des résultats annuels Offall Matrix** (obligatoire, catalogue mesure 3.5.1)
- ☐ **Production totale de déchets de la collecte des déchets (hab*a)** (obligatoire, catalogue mesure 3.5.1)
- ☐ **Consommation d'eau dans la zone communale (l/(hab*j))** (obligatoire, catalogue mesure 3.3.1 et KPI)
- ☐ **Taux de fuite d'eau en %** (obligatoire, catalogue mesure 3.3.1)
- ☐ Compilation/mise à jour des statistiques annuelles sur la prise en compte des politiques de passation des marchés publics dans la pratique (optionnel)
- ☐ Taux d'utilisation des bâtiments (optionnel)
- ☐ Nombre d'évènements et de sensibilisation à destination des habitants et du personnel communal (optionnel)
- ☐ Taux de recyclage (optionnel)
- ☐ Nombre de participants aux Repair Cafés et aux marchés aux puces (optionnel)

L'amélioration des indicateurs définis constitue un reflet direct des progrès réalisés en matière d'utilisation plus efficace des ressources et des produits. Ces indicateurs permettent d'évaluer de manière structurée l'impact des actions mises en œuvre et d'orienter les décisions futures.

Par ailleurs, la Commune s'est fixée pour objectif de **réduire significativement la part de matières recyclables qui se retrouvent encore aujourd'hui dans les ordures résiduelles produites par les citoyens**. Cet enjeu est essentiel pour renforcer la prévention des déchets, améliorer le tri à la source et favoriser une valorisation optimale des ressources. À ce stade, cet objectif ne peut toutefois pas être quantifié de manière précise, la Commune ne disposant pas encore des moyens techniques et analytiques nécessaires pour réaliser une caractérisation détaillée des déchets à l'échelle communale. La Commune suit néanmoins de près l'évolution de la situation et reste attentive aux opportunités futures permettant de mieux mesurer cet indicateur.

La Commune assure un suivi régulier de l'atteinte des objectifs fixés et adapte, si nécessaire, la mise en œuvre des mesures prévues afin de garantir leur efficacité et leur pertinence dans le temps. Elle assume également un rôle central en matière d'information et de sensibilisation des citoyens, condition indispensable à la réussite d'une gestion durable des ressources.

Dans cette démarche, la Commune est accompagnée et soutenue par plusieurs partenaires spécialisés, parmi lesquels STEP, Minett-Kompost, SIDOR, Valorlux, la SuperDrecksKëscht, Ecotrel et Ecobatterien, qui apportent leur expertise et contribuent à la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Indicateur qualitatif : l' Offallmatrix

Parmi les indicateurs qualitatifs utilisés figure notamment l'Offallmatrix, un outil de référence au niveau national. Il s'agit d'un catalogue de critères en matière de gestion des déchets au niveau communal, permettant d'évaluer et de comparer la performance des communes luxembourgeoises tout en tenant compte de leurs spécificités respectives.

La matrice intègre également des points K.O., correspondant à des mesures obligatoires prescrites et définies par la législation en vigueur. La Commune s'engage à améliorer continuellement son résultat annuel au sein de cette matrice, dans une logique de progression et d'exemplarité.

Le suivi régulier de l'ensemble de ces indicateurs permettra à la Commune de renforcer l'utilisation efficiente des ressources, d'actualiser les mesures existantes et d'en développer de nouvelles afin d'atteindre les objectifs fixés. Cette démarche s'appuie sur une collaboration étroite avec diverses parties prenantes, présentées en détail dans le chapitre 2 – Stakeholders.

IV. Vers une économie circulaire

a. Une stratégie fondée sur l'économie circulaire et le principe « Null Offall »

L'approche stratégique de la Commune s'inscrit résolument dans les principes de l'**économie circulaire** et du **zéro déchet** (« **Null Offall** »). Cette orientation vise à transformer en profondeur la manière dont les ressources sont utilisées, afin de limiter le gaspillage, préserver les matières premières et réduire l'impact environnemental à l'échelle du territoire communal.

Selon la **Stratégie nationale « Null Offall »**, la chaîne de valeur d'une économie circulaire repose sur trois grandes étapes complémentaires : **la création de valeur, la conservation de la valeur et la récupération de la valeur**. Cette approche globale permet d'optimiser l'utilisation des ressources tout au long de leur cycle de vie.

Selon la loi modifiée relative aux déchets du 9 juin 2022, les termes « réemploi », « réutilisation » et « centre de ressources » sont définis comme suit :

- « **Réemploi** » : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- « **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- « **Centre de ressources** » : une infrastructure fixe ouverte au public destiné à la collecte séparée de produits en vue de leur réemploi et de déchets municipaux en vue de leur préparation à la réutilisation, au recyclage de qualité élevée, à d'autres formes de valorisation et à l'élimination, ainsi qu'à la sensibilisation et à l'information du public sur la gestion des déchets et des ressources.

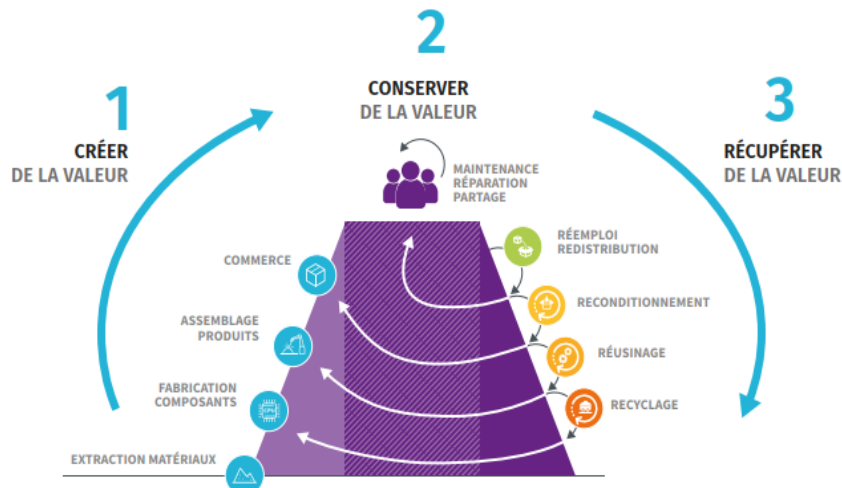


Figure 1 : La colline de valeur dans l'économie circulaire (Stratégie Null Offall)

L'objectif est de s'éloigner du modèle linéaire traditionnel – « je prends, j'utilise, je jette » – pour évoluer vers un modèle circulaire. Dans ce modèle, chaque produit est conçu et utilisé de manière à connaître **plusieurs cycles d'usage** avant d'atteindre le statut de déchet. Lorsque ce stade est atteint, les matières sont **réemployées, réutilisées, recyclées ou valorisées**, afin d'alimenter un nouveau cycle de production.

Cette logique de cycle a pour finalité **d'allonger la durée de vie des ressources primaires** et de **réduire la consommation de nouvelles ressources naturelles**. Elle repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations et institutions publiques. Chacun a un rôle à jouer et peut influencer positivement l'évolution future de la gestion des ressources au niveau communal.

Dans ce cadre, la Commune encourage et accompagne les acteurs locaux dans la mise en place d'une **gestion durable et responsable des ressources**, notamment à travers différentes initiatives de sensibilisation, de coordination et de soutien opérationnel.

Exemples de la mise en œuvre de ces principes au cours des dernières années :

1. Créer de la Valeur

Conception, fabrication et commerce : produits réparables avec des ressources réutilisables

- ✓ Adapter les conditions des appels d'offres pour promouvoir les matériaux locaux.
- ✓ Promouvoir « clever akafen ».
- ✓ Sensibilisation et information par « Flyer » et article dans le « Buet ».
- ✓ Concept de gestion des ressources
- ✓ Amélioration de la communication de prévention.
- ✓ Soutien aux projets Second-Hand.
- ✓ Utilisation partagée avec d'autres communes/Maschinenring, etc.
- ✓ Soutien aux projets de partage

- ✓ Soutien aux projets de réparation
- ✓ Déchets ménagers et résiduels :
- ✓ La communication vient principalement des syndicats SIDOR, Minett-Kompost, Valorlux et STEP. Du matériel d'information est distribué à chacun des ménages des communes rattachées.
- ✓ Sensibilisation et information sur les sites des syndicats, des brochures, bulletins et flyer.

2. Conserver de la Valeur

Maintenance, réparation et partage

- ✓ Promouvoir le re-use, repair, recycle avec notamment organisation de marchés aux puces et d'une bourse d'échange.
- ✓ Développer une culture de réparation et de réemploi.
- ✓ Réparation et réutilisation des encombrants.
- ✓ Promouvoir les appareils ou autres produits ayant une espérance de vie plus longue.

-

3. Récupérer de la valeur

Maintenance, réparation et partage

- ✓ Proposer d'autres "Refill Stations"
- ✓ Information et sensibilisation

b. Valorisation énergétique

Cycle biologique

La séparation rigoureuse des déchets alimentaires, des biodéchets et des déchets verts permet notamment d'assurer la fermentation, le compostage et la valorisation du bois.

La commune de Bettembourg collabore à cet effet avec le syndicat intercommunal Minett-Kompost situé à Mondercange.

Cycle technique

À long terme, seuls les produits qui ne peuvent plus être réutilisés ni en tant qu'éléments, ni en tant que matériaux, devraient être orientés vers une valorisation énergétique.

L'objectif principal doit être de réduire cette part au maximum.

c. Objectifs communaux en matière de gestion des ressources

Objectifs communaux en matière de gestion des ressources

Afin de traduire cette vision en actions concrètes, et sur la base de l'orientation stratégique définie dans le « **Leitbild** » communal, la Commune a identifié plusieurs **objectifs de gestion des ressources**, alignés avec les cadres nationaux existants :

- Porter le **taux de recyclage** à **60 % à l'horizon 2030 et 65% à l'horizon 2035**, conformément au **PNGDR** (*valeur de référence 2022 : 59,29 %*) ;
- Suivre et maîtriser la **production totale de déchets issus de la collecte communale par habitant (kg/hab)** ;
- Réduire la **part des déchets résiduels** dans la collecte totale ;
- Atteindre une **réduction de 15 % du poids de la poubelle grise et des déchets encombrants d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2020 ;
- Réduire de **10 % la quantité de déchets encombrants** sur le territoire communal d'ici 2030 (*kg/hab/an*) ;
- Recycler au moins **70 % des emballages(PNGDR)** ;
- Recycler au moins **55 % des emballages en plastique jusqu'en 2030 (PNGDR)** ;
- Améliorer de manière continue le **résultat annuel de la matrice des déchets (Offallmatrix)** (*résultat 2024 : 159 points- année 2025 : évaluation en cours*) ;
- Utilisation du **potentiel énergétique** des déchets résiduels ainsi que des déchets organiques.

Ces objectifs permettent à la Commune de **prioriser de manière ciblée les mesures et actions à mettre en œuvre** afin d'atteindre les résultats attendus dans les délais impartis.

À cette fin, la Commune développera et ajustera son **plan d'actions** en fonction des résultats des indicateurs de suivi, dans une logique d'amélioration continue et d'adaptation aux évolutions du territoire.

V. Axes d'actions prioritaires

a. Mesures réalisées ou périodiques/en continu*

Les axes prioritaires suivantes regroupées dans les catégories (ressources) suivantes :

- Papier (P)
- Déchets organiques (DOR)
- Aliments (A)
- Déchets résiduels (DRE)
- Déchets d'emballages (DEMB)
- Economie circulaire (EC)
- Encombrants, meubles et bois (ENC)
- Bâtiments (B)
- Textiles (T)
- Sensibilisation (SENS)
- Général (G)

Numéro	Ressources	Mesures	Responsable	Economie circulaire
R1	P	Formulaire «Demande de renonciation au format papier» pour les factures*	AC	x
R2	P	Achat de papier recyclé*	AC	x
R3	P	Mise en place d'un intranet	Tous les services de l'AC	
R4	A	Prévention et réduction du gaspillage alimentaire (ANTIGASPI)*	AC	x
R5	A	Encourager l'achat de bacs de compostage*	AC	x
R6	A	Action de sensibilisation « Giel Band »*	AC	
R7	A	Foodsharing Groupe Facebook*	AC	
R8	DEMB	Fontaines à eau près de la salle de sport et de la « Sonneschoul »	AC	x
R9	DEMB	Sensibilisation à l'initiative « Refill Lëtzebuerg »	AC	x
R10	DEMB	Action « Kuuschesak »*	AC	
R11	DEMB	Sensibilisation aux achats en vrac dans les magasins et sur le marché / station de lait (Mission Zéro)*	AC	

R12	DEMB	Prévention des déchets d'emballages (PNGDR)*	AC	
R13	DEMB	Promouvoir l'utilisation des emballages à usage multiple (PNGDR)*	AC	x
R14	DEMB	Recycler au moins 70% des déchets d'emballage (PNGDR)*	AC	
R15	ENC	Introduction d'une redevance pour la collecte avec un tarif basé sur le poids	AC	
R16	ENC	Offrir un bonus de réparation pour les appareils électriques (lave-linge, sèche-linge, etc.) aux citoyens qui achètent un appareil au lieu d'en acheter un nouveau*	AC	
R17	ENC	Collecte supplémentaire de la fraction des plastiques en PE et PP (depuis octobre 2020)*	STEP	
R18	ENC	Création d'hôtels pour abeilles sauvages à partir de palettes Europe – projet pilote	AC	x
R19	T	Sensibilisation à l'upcycling (Mission Zero)*	AC	x
R20	T	Dates fixes de collecte de vêtements usagés par « Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché asbl » dans le calendrier des déchets*	AC	x
R21	G	Mise en place d'un concept de ressources d'ici 2026	AC	x
R22	G	Grouss Botz (fréquence 1-2 par an)*	AC	x
R23	G	Réorganisation de la facturation (Facturation par vidage de la poubelle grise depuis janvier 2021)	AC	
R24	G	Conseils pour des visites d'événements durables, pour des vacances à faible production de déchets (Calendrier des déchets)*	AC	
R25	G	Cityapp Bettembourg : accès au calendrier des déchets et des événements*	AC	
R26	G	Sensibilisation à la réduction des déchets au quotidien « Mission Zéro »*	SIDOR	
R27	G	Système de tarification reflète le principe du pollueur-payeur*	AC	
R28	G	Mise en place de l'application MyLunch*	AC	
R29	DO	Droit à une prime annuelle de 30 € pour les ménages disposant d'un compost*	AC	x
R30	DO	Valorisation pour la production de biométhane, de compost et de copeaux de bois (avec vente aux citoyens)*	Minett-Kompost	
R31	DO	Contrôles ponctuels des bacs bio et actions de sensibilisation (détection des déchets problématiques)*	Minett-Kompost / AC	
R32	DO	Exposition itinérante sur la valorisation des biodéchets.	Minett-Kompost	
R33	DO	Cours de compostage et parcours pédagogique pour groupes scolaires*	Minett-Kompost	

R34	DO	Acquisition et prêt de broyeurs*	AC	
R35	DO	Évaluation du projet de signalisation de la qualité du tri des biodéchets à l'aide de cartes colorées (verte, jaune, rouge) apposées sur les poubelles	Minett-Kompost / AC	
R36	DO	Nouvelle campagne de sensibilisation « Prime Compost »	AC	
R37	DRE	Sensibilisation au littering, action avec Pickitup et 1001 Tonnes, plaques avec l'inscription "La mer commence ICI"	AC	
R38	DRE	Action "Zéro Mégot", partenariat avec l'entreprise Shime*	AC	
R39	DRE	Action de réduction des poubelles fantômes*	AC	
R40	EC	Organiser un « Repair Café » au moins 2 fois par an*	AC	x
R41	EC	Organiser 1 marché aux puces*	AC / Associations	x
R42	EC	Renoncer aux matériaux contenant des substances nocives (p.ex. les produits de nettoyage)*	AC	x
R43	EC	Encourager l'utilisation de produits durables, réparables, facilement réutilisables ou recyclables (Offallmatrix)*	AC	x
R44	EC	Elaboration d'un guide/d'une plateforme regroupant les systèmes existants en matière d'emprunt et de réparation et fournissant des conseils pour un tri correct (Offallmatrix)*	AC	x
R45	B	Dans la mesure du possible, les nouveaux bâtiments communaux sont conçus, lors de leur rénovation ou de leur construction, de manière à ce qu'une part aussi importante que possible puisse être recyclé ultérieurement*	AC	x
R46	B	Dans les futurs appels d'offres, un critère d'évaluation sera ajouté, relatifs aux conditions de régionalité (pour que les entreprises et les matériaux proviennent autant que possible de la région/du pays)	AC	x
R47	SENS	Créer une brochure sur les déchets	AC	
R48	SENS	Une campagne "Zero littering" va être mise en place pour les citoyens de tous âges et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels. (PNGDR)*	AC	
R49	SENS	Promouvoir des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les maisons relais*	AC	
R50	SENS	Sensibilisation à la réutilisation et au réemploi*	AC	x

b. Mesures planifiées ou en cours de réalisation (CR)

Numéro	Ressources	Mesures	Responsable	Economie circulaire
R51	DR	Réflexion sur la mise à disposition de nombreuses poubelles (papier, déchets résiduels, Valorlux, verre) dans l'espace public	AC	
R52	DR	Recycler au moins 55% de l'ensemble des déchets ménagers résiduels et des déchets assimilés. (PNGDR) (CR)	AC	
R53	DR	Mise à disposition d'infrastructures de collecte séparée à une distance raisonnable (matrice)	AC	
R54	DEMB	Prévention et réduction du gaspillage alimentaire (ANTIGASPI)	AC	x
R55	DR	Kit de démarrage pour la collecte dans les habitations multifamiliales ou kit de bienvenue communal avec des informations (Valorlux, sacs biodégradables, brochures, etc.)	AC	
R56	DEMB	Prévention des déchets d'emballages (PNGDR) (CR)	AC	x
R57	DEMB	Promouvoir l'utilisation des emballages à usage multiple (PNGDR) (CR)	AC	x
R58	DEMB	Recycler au moins 70% des déchets d'emballage. (PNGDR) (CR)	AC	
R59	DEMB	Fontaines d'eau potable dans les installations sportives (CR)	AC	
R60	DEMB	Organisation de tous les événements en tant que « Green Events » (CR)	AC	
R61	DEMB	Sensibilisation à l'upcycling (Mission Zero)	SIDOR	x
R62	ENC	Événements d'upcycling	AC	x
R63	E	Création d'hôtels pour abeilles sauvages à partir de palettes Europe – projet pilote (CR)	AC	
R64	ENC	Atteindre un taux de collecte d'au moins de 65% pour tout ce qui concerne déchets des équipements électriques et électroniques. (PNGDR) (CR)	AC	
R65	ENC	Réduction de la fraction des déchets de bois dans les déchets encombrants (PNGDR)	AC	
R66	ENC	Réduction de 20% des quantités de déchets encombrants. (PNGDR)	AC	
R67	P	Introduction du projet "Workflow" (CR)	Tous les services (AC)	
R68	P	Paperless Office dans l'administration: voir concept de digitalisation (CR)	Tous les services (AC)	

R69	P	Analyse des cantines scolaires, action Antigaspi.lu	AC	
R70	A	Projets pilotes avec les restaurateurs – sensibilisation à l'Ecobox (dimensionnement des portions, antigaspi.lu)	AC	
R71	A	Événements d'upcycling : par exemple avec des jeunes / académie d'été / SEA	AC	
R72	TEXT	Information sur « clever akaafen » et le potentiel en ressources lors des collectes SDK sur les sites communaux (y compris le Hall des Régies).	SDK au STEP / AC	
R73	G	Label „SuperDrécksKescht fir Betriiber“ (CR)	SDK	x
R74	G	Mise en œuvre des mesures définies dans une charte environnementale pour les associations d'ici 2028 en coopération avec l'EBL (CR)	AC	
R75	G	Les achats communaux de fournitures de bureau sont réalisés à l'aide de la plateforme B-Circular (CR)	AC	x
R76	G	Les directives d'achat de la commune tiennent compte des facteurs énergétiques et climatiques et de l'économie circulaire par exemple pour les fournitures de bureau, les produits d'entretien, les matériaux de construction, les produits alimentaires... (CR)	AC	x
R77	G	Relevé des quantités de déchets collectés lors des événements organisés par la commune (Offallmatrix) (CR)	AC	
R78	G	Relevé des quantités des objets collectés dans le cadre du Second-Hand Shop qui sont intégrés dans le circuit de recyclage (Offallmatrix) (CR)	AC	
R79	G	Incitations fiscales ou mesures de contrôle et d'orientation de la gestion des déchets (matrice) (CR)	AC	
R80	G	Utiliser les subventions pour inciter à agir de manière écologique (CR)	AC	
R81	G	Mise à disposition de l'eau du robinet comme eau potable (CR)	AC	
R82	G	Vérification de la pertinence d'une utilisation de la plateforme d'approvisionnement b-Circular (CR)	AC	x
R83	G	Optimisation de la logistique de collecte (conteneurs de collecte, lieux de collecte, véhicules, itinéraires, distance jusqu'au recyclage)	AC / Lamesch	
R84	G	Analyse du tri des déchets dans les bâtiments communaux, y compris les écoles	AC	x
R85	G	Projets d'éco-conception : Mettre en œuvre l'économie circulaire dans des projets de construction concrets	AC	x
R86	G	« Nachhaltigkeit macht Schule » (CR)	AC	x
R87	EC	Améliorer le taux d'utilisation des bâtiments communaux d'ici 2030 (CR)	AC	
R88	EC	Dans la mesure du possible, les nouveaux bâtiments communaux sont conçus, lors de leur rénovation ou de leur construction, de manière à ce qu'une part aussi importante que possible puisse être recyclé ultérieurement	AC	x

R89	B	Dans les futurs appels d'offres, un critère d'évaluation sera ajouté, relatifs aux conditions de régionalité (pour que les entreprises et les matériaux proviennent autant que possible de la région/du pays)	AC	x
R90	B	Favoriser la réutilisation des matériaux de construction (déconstruction) (PNGDR) (CR)	AC	x
R91	B	Guide de construction pour la prévention et le recyclage des déchets (Offallmatrix)	AC	x
R92	B	Prévention et Recyclage des déchets sont pris en compte lors de la planification d'un projet et de l'attribution d'un marché correspondant (Offallmatrix)	AC	x
R93	B	Gestion durable des ressources foncières par l'identification et la mobilisation des potentiels de développement internes, des terrains vacants ainsi que par la réactivation de logements inoccupés	AC	
R94	SENS	Créer une brochure sur les déchets	AC	
R95	SENS	Une campagne "Zero littering" va être mise en place pour les citoyens de tous âges et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels (PNGDR)	AC	
R96	SENS	Promouvoir des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les maisons relais (CR)	AC	
R97	SENS	Sensibilisation à la réutilisation et au réemploi (CR)	AC	x

VI. Mise en œuvre

Les mesures retenues doivent être intégrées au programme d'activités du Pacte Climat, avec une répartition des responsabilités, des délais et des budgets. Celui-ci précise pour chaque action la période de réalisation prévue, à travers les dates de début et de fin, ainsi que l'évaluation de la pertinence budgétaire afin d'assurer un suivi structuré et une planification cohérente des ressources nécessaires à la mise en œuvre du concept.

En fonction de l'évolution, ces mesures doivent être mises à jour en permanence et de nouvelles mesures doivent être définies si nécessaire.

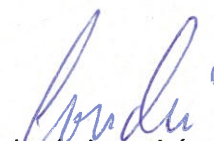
VII. Validation du concept

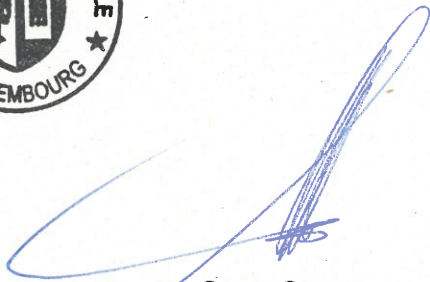
Validation du concept de gestion des ressources version 2026

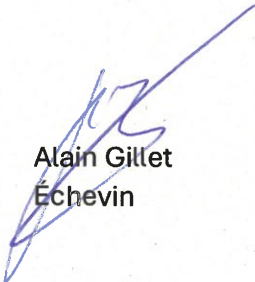
Bettembourg, le 18 mai 2026




Jean Marie Jans
Bourgmestre


Josée Lorsché
Échevine première en rang


Gusty Graas
Échevin


Alain Gillet
Échevin